



Centre Hospitalier
Victor Dupouy
Argenteuil

▶ INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS "Camille CLAUDEL"



Direction : Martine NOVIC

CONDITIONS D'ENTREE à l'IFSI Camille CLAUDEL

a) LES FRAIS D'INSCRIPTION

Admis aux concours d'entrée, vous devez **pour confirmer votre inscription** à l'Institut de Formation, vous acquitter d'un droit annuel d'inscription, égal au montant du droit annuel de scolarité dans les universités.

Ce montant, réajusté chaque année par décision ministérielle était en 2011 de 177,00€

b) LES FRAIS DE FORMATION

Pour les **étudiants** sortant du cursus scolaire, considérés en **formation initiale**, le coût de la formation est pris en charge par le Conseil régional d'Ile de France dans l'ensemble des instituts.

Pour les **salariés ou personnes considérées en formation continue**, le coût de la formation est pour l'année scolaire 2012/2013 de 8 400,00 €, 2013/2014 de 8 400,00 € et 2014/2015 de 8 400,00 €, pris en charge par les employeurs au titre de la formation continue.

Pour les **personnes en recherche d'emploi**, le coût de la formation est pris en charge par le Conseil Régional, sur justificatif d'inscription au « pôle emploi ».

c) LES CONDITIONS MEDICALES

Vous devez avant la rentrée scolaire, satisfaire aux textes réglementaires :

L'admission définitive dans un institut de formation préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier est subordonnée :

- **A la production**, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat médical établi par un médecin agréé** attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.
- **A la production**, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France,

ainsi qu'aux exigences du médecin du travail du Centre Hospitalier d'Argenteuil, à savoir :

- Etre à jour des vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique complètes, hépatite B. avec résultat post-vaccinal d'une sérologie hépatite B (antigène/anticorps), rougeole, oreillons, rubéole (ou sérologie rubéole).
- Avoir subi un test tuberculinique datant de moins de 3 mois et que celui-ci soit positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le B.C.G. aient été effectuées.

ATTENTION à anticiper vos vaccinations, renouvellements ou rappels
pour permettre la production d'anticorps par votre organisme.
Si vous n'êtes pas immunisé(e), votre mise en stage sera impossible.

- Faire pratiquer une radiographie pulmonaire.